



Fiche de sujet de contrat doctoral

Titre en français (et éventuellement en anglais) :

L'engagement unilatéral du praticien de l'insolvabilité dans le règlement du 20 mai 2015 sur les procédures d'insolvabilité

The right to give an undertaking in order to avoid secondary insolvency proceedings in the European Insolvency Regulation

Mots clés français (et éventuellement en anglais) :

Insolvabilité ; procédures ; établissement ; procédure secondaire ; praticien de l'insolvabilité ; engagement ; créancier local

Insolvency; proceedings; establishment; secondary proceedings; insolvency practitioner; undertaking; local creditor

Laboratoire :

Droit privé

Labex Entreprendre, Chaire Prévention et Traitement des difficultés des entreprises

Directeur :

Ch. Albigès et Ch. Hugon

Coordonnées (mail secrétariat, tél.) :

Secrétariat : Madame Odile Charret, 04 34 43 29 99 (le matin)

odile.charret@umontpellier.fr

Directeur de thèse :

Stéphane Benlisi

Coordonnées :

stephane.benlisi@umontpellier.fr

04.34.43.30.05

Co-directeur ou co-encadrant (éventuel) :

Françoise Pérochon

Coordonnées :

f.perochon@wanadoo.fr



Comité de Suivi Individuel (CSI) (recommandé) :

Présentation du sujet (en français et éventuellement en anglais) :

Le règlement européen sur les procédures d'insolvabilité entré en application le 26 juin 2017 permet au praticien de l'insolvabilité d'éviter l'ouverture d'une procédure secondaire au lieu où le débiteur a un établissement en s'engageant envers les créanciers locaux à les traiter aussi bien que si une procédure secondaire avait été ouverte. Cet engagement favorise le traitement global des difficultés du débiteur, mais soulève certaines difficultés.

The European Insolvency Regulation which applies since June 26th 2017 allows the insolvency practitioner to avoid the opening of secondary proceedings where the debtor has an establishment by giving to the local creditors an undertaking promising that they will be receive the same treatment as they would have received if secondary proceedings had been opened. Such undertaking promotes a global approach of the debtor's difficult situation but arises a few questions.

Références bibliographiques :

L. Sautonie-Laguionie et C. Lisanti (dir.), Règlement UE n°2015/848 du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité, Commentaire article par article, Société de Législation Comparée, Trans Europe Experts, 2016 ;

G. Cuniberti, P. Nabet, M. Raimon, Droit Européen de l'insolvabilité, LGDJ, 2017

A. Cotiga-Raccah, L. Sautonie-Laguionie (dir.), Le nouveau droit européen des faillites internationales, Bruylant

F. Jault-Seseke et D. Robine (sous la dir. de), Le nouveau règlement insolvabilité : quelles évolutions, Coll. pratique des affaires, éd. Joly, 2015

Compétences particulières souhaitées / profil attendu (en français et éventuellement en anglais) :

Droit des entreprises en difficulté

Droit européen et règlement européen

Droit international privé